



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Exercice 2017-2018

Etabli le 13 octobre 2018 à Narbonne

Association Sui Generis, Siège social : 18 rue du Lion d'Or, 11100
Narbonne

La séance a débuté à 11h05.

Le Conseil exécutif a désigné comme Président de séance M. Pierre Gabriel Stefanaggi, Rédacteur-en-chef de la *Revue Sui Generis* et comme Secrétaire de séance Mme Laure Palop, Administratrice des Pôles Web/Image/Partenariats/Communication

LISTE DES PARTICIPANTS

Nombre de membres présents votants : 6

- Nathalie Thomé (Présidente)
- Pierre Gabriel Stefanaggi (Rédacteur-en-chef de la *Revue Sui Generis*)
- Laure Palop (Administratrice Pôle Communication & Partenariats)
- Elvis Figuières (Membre)
- Emie Lelièvre-Selliez (Membre)
- Adeline Froment (Membre)

Nombre de membres représentés sur procuration (votants) : 4

- Sarah Périé-Frey (Trésorière) *par Pierre Gabriel Stefanaggi*
- Maëli Astruc (Membre du Conseil scientifique) *par Nathalie Thomé*
- Yohan Bastart (Vice-Secrétaire Général) *par Laure Palop*
- Alexandre Espeluque (Vice-Président) *par Emie Lelièvre-Selliez*

Le Président de séance a confirmé avoir reçu l'ensemble des procurations en bonne et due forme.

ORDRE DU JOUR ADOPTE

- Accueil des participants et discours de la Présidente
- Bilan de la session 2017/2018 de *Sui Generis* (rapport moral et rapport des activités)
- Bilan comptable et financier
- Discussion générale (refonte des Pôles Administrateurs ; nouvelle politique de communication et de partenariats ; nouvelle politique budgétaire ; perspectives et projets à venir)
- Validation / modification / adoption des Statuts
- Elections des candidats aux postes à pourvoir
- Pot de clôture

BILAN DES ACTIVITES DE *SUI GENERIS*

Rapport moral et rapport des activités 2017/2018 (résumé)

Présenté par Mme Nathalie Thomé, Présidente de *Sui Generis*

L'année universitaire 2017/2018 a une fois de plus été l'occasion de réaliser de nombreux évènements et activités, dans la bonne continuité des projets des années précédentes.

La *Revue Sui Generis 2018-1* publiée le 19 janvier 2018 et portant sur la codification du droit a été un franc succès, en dépit de l'apparent hermétisme du sujet et d'une période de l'année où la mobilisation des contributeurs reste traditionnellement assez difficile. Au contraire, les travaux rendus ont une fois encore été d'une particulière qualité et ont permis à la *RSG* de s'affirmer un peu plus comme une référence crédible et diversifiée de parution juridique. Dans cette droite ligne, la *RSG 2018-2* portant sur les rapports du faible au fort a également dépassé – de loin – nos attentes, tant en termes d'ambition du projet ; de niveau de participation ; d'investissement, comme de qualité des interventions. Publié le 30 juin 2018 avec un léger retard dû au nombre exceptionnel d'articles (644 pages !), ce numéro double spécial (étudiant / scientifique) a parachevé une session de publications très riche pour l'Association et lui a permis de développer un peu plus son réseau et sa crédibilité.

Le Concours de plaidoiries *Pro Milone* 2018 a été également un franc succès grâce à la participation des étudiants de Toulouse et de Narbonne, celle des membres dirigeants de l'Association mais aussi grâce au temps comme à l'investissement accordés par les membres du jury (la Présidence a souhaité saluer à cet égard les professionnels et universitaires s'étant mobilisés). Comme anticipé lors de la précédente Assemblée Générale (ci-après AG 2017), les difficultés de calendrier du Concours se sont complexifiées tant du fait de son ouverture à des étudiants issus d'autres universités que vis-à-vis de la disponibilité des membres du jury et des salles mises à disposition par les différents partenaires institutionnels de l'Association. Le principe du « jury tournant », conformément aux décisions de l'AG 2017, a été reconduit et le sera également pour la session suivante. La remarque soulevée lors de l'AG 2017 conserve toute son actualité s'agissant des étudiants : « *les responsables de l'organisation du Concours devront redoubler de vigilance pour élaborer un calendrier équilibré en fonction des agendas universitaires de chacun* »¹. Cette vigilance sera évidemment renouvelée dans les limites des capacités logistiques et techniques de l'Association.

Comme préconisé par l'AG 2017, les cas fictifs de *Pro Milone* et les décisions de désignation des coaches ont été publiés suffisamment tôt pour permettre une étude des cas moins tardive par les étudiants et un encadrement plus approfondi. Pour l'édition 2019, la parution des cas se fera au mois de décembre 2018, dernier délai.

D'une manière générale, la Présidence s'est déclarée très satisfaite de la réalisation des projets et activités de l'Association lors de cette session. Elle a néanmoins souligné certains « bémols » relatifs à plusieurs dysfonctionnements importants au sein de l'Association. S'exprimant au nom du Conseil exécutif, du Conseil scientifique et des responsables ou chefs de projets de l'Association, la Présidence a relevé que ces dysfonctionnements émanaient, d'une manière générale, d'un mauvais fonctionnement de deux Pôles Administrateurs de l'Association : le Pôle Web/Image et le Pôle Partenariats. Ces difficultés se sont notamment manifestées relativement à la gestion du site web de l'Association, à l'accès aux fichiers adhérents, à l'administration du compte PayPal de l'Association sur lequel transitent les cotisations en ligne, sur les conditions de mise en valeur du Concours *Pro Milone* sur les réseaux sociaux ou encore sur l'inexistence d'une véritable politique de partenariats pour la session d'activités. La Présidence a notamment souligné que nombre de décisions prises par l'AG 2017 comme par le Conseil exécutif tout au long de l'année n'avaient pas été suivies d'effets. Ces dysfonctionnements ont conduit le Conseil exécutif à mettre en place des mesures de renforcement, de rétablissement et de défense des droits et prérogatives de l'Association sur la gestion et l'organisation des Pôles comme des propriétés de l'Association. Ils ont également

¹ AG du 11 septembre 2017, *Compte-rendu*, p. 4.

et logiquement conduit à la démission des deux Administrateurs des Pôles susvisés. La Présidence a enfin rappelé sa volonté de poursuivre les objectifs définis par elle lors de l'AG 2017, notamment en ce que : « *La Revue et le Concours constituent en effet les deux piliers de rayonnement de l'Association [...]. Ces piliers doivent être renforcés par une présence massive de l'Association sur les plateformes numériques ainsi que par l'organisation, dans la mesure de ses moyens, de rencontres, scientifiques ou non, susceptibles de développer encore plus le rayonnement de Sui Generis et de celui des buts et principes défendus par l'Association* »². Conséquemment, tant du fait de ces dysfonctionnements que de la nouvelle politique de restructuration de l'Association, de renforcement de ses activités et de pérennisation de ses projets actuels et futurs, la Présidence a souhaité mettre à jour les Statuts de l'Association pour consacrer de manière formelle ces nouvelles orientations. C'est là tout l'objet de la proposition de Statuts qui a été communiquée aux participants et sur laquelle ils seront appelés à se prononcer aujourd'hui.

La discussion a été déclarée ouverte.

M. Stefanaggi, soutenu en ce sens par Mme Palop, a souhaité apporter son soutien aux positions prises par la Présidence, y a apporté certaines précisions techniques et factuelles et a souligné que d'autres précisions concernant tant les difficultés rencontrées que les moyens envisagés pour les résoudre pourraient être fournies et débattues lors de la Discussion générale et lors de l'examen des Statuts.

L'Assemblée a, par consensus, accepté la proposition de M. Stefanaggi. Aucun autre orateur n'a souhaité s'exprimer sur le bilan d'activités.

Le Président de séance a mis aux voix le rapport ainsi présenté.

Le rapport a été adopté à l'unanimité.

² *Ibid.*, pp. 4-5.

Bilan comptable et financier (résumé)

Réalisé par Mme Sarah Périé-Frey, Trésorière de *Sui Generis*

Co-présenté M. Pierre Gabriel Stefanaggi au nom de Mme Périé-Frey et par Mme Thomé en tant que Présidente de *Sui Generis*

Le bilan général du fonctionnement budgétaire réalisé par la trésorerie est quasiment identique à celui effectué lors de la session 2016/2017 s'agissant des dépenses et recettes de l'Association. En effet, comme à son habitude, l'essentiel de l'apport financier de l'Association provient des cotisations des adhérents tandis que la quasi-totalité des dépenses effectuées sont dues à l'organisation du Concours *Pro Milone* (à titre principal : matériel d'accueil des participants et invitation des membres du jury) ainsi qu'au fonctionnement du site web (à titre principal : forfait de l'enregistrement du nom de domaine et inscription aux offres de plateforme *Wix*). Le solde des comptes de l'Association à la clôture de l'activité est faible (≈ 20 € pour la période août-septembre) mais positif³. Il est cependant cohérent avec la politique de tarifs peu élevés de cotisation étudiante défendue par l'Association ainsi que par le coût fonctionnel irréfutable du Concours *Pro Milone* et du site web.

Au même titre que lors de l'AG 2017, la Trésorerie et le Conseil exécutif ont considéré qu' « *au regard des buts et principes de l'Association et, prenant en compte la situation financière globalement difficile pour l'ensemble des membres étudiants, il n'apparaît pas opportun, pour le moment, d'augmenter le tarif de la cotisation annuelle. Il s'agit donc de conserver les dispositions actuelles* »⁴.

Les montants détaillés de cette cotisation sont les suivants :

Membres étudiants : 10 euros

Membres (et membres dirigeants, y compris étudiants) : 30 euros

Membre Association/Société : 100 euros

Membres bienfaiteurs : à partir de 100 euros

³ Le bilan détaillé a été produit et validé devant l'Assemblée. Il sera conservé par la Trésorerie.

⁴ *Ibid.*, p. 6.

Le Conseil exécutif fixera, s'il l'estime nécessaire, des conditions particulières financières pour la participation au Concours *Pro Milone*.

La Trésorerie a également précisé que les accords de partenariats ponctuels effectués par la Présidence avec les établissements restaurateurs accueillant le jury de *Pro Milone* ont permis de budgétiser des dépenses raisonnables s'agissant des frais de bouche des intervenants extérieurs. Cependant, l'Association n'est actuellement toujours pas financièrement capacitaire pour autoriser lors de la session suivante une prise en charge des frais de déplacement des membres du jury ou encore des étudiants participant au Concours.

S'agissant enfin de la politique budgétaire projetée par l'Association, la Trésorerie – avec le soutien du Conseil exécutif – a souhaité sanctuariser le système de cotisation des membres en proposant des mesures de contrôle, notamment par le biais de rappels et de possibilités de radiations, prévues par les nouveaux Statuts proposés ce jour. Il s'agit par ailleurs de lier la politique de cotisation avec une meilleure inclusion des anciens membres (notamment les ex-participants au Concours) dans les autres projets de l'Association pour permettre une pérennisation plus solide du fichier adhérent et des membres actifs et à jour de cotisation. Ces dimensions extrabudgétaires seront notamment développées dans les objectifs poursuivis par le Conseil exécutif.

D'autre part, la Trésorerie et la Présidence ont à nouveau souligné la nécessité absolue pour l'Association de mettre en œuvre la politique de partenariats financiers de l'Association telle qu'elle avait été définie lors de l'AG 2017 et complétée par les différentes impulsions du Conseil exécutif. L'inertie de la session 2017/2018 doit être contrebalancée par une pro-activité compensatrice. Cette politique de partenariats financiers doit également s'accompagner d'une rationalisation budgétaire avec un suivi plus strict des mouvements financiers (notamment avec la reprise en main totale par la Trésorerie du compte *PayPal* jusqu'ici anormalement préempté par le Pôle Web/Image) et une ouverture des buts et objets de l'Association présentée dans la nouvelle version proposée des Statuts. La finalité de ces évolutions est, entre autres, d'entamer les procédures administratives nécessaires à l'obtention du statut d'association d'intérêt général et de permettre une défiscalisation des éventuels dons. D'une manière générale, il s'agit de multiplier les capacités de l'Association à engranger des recettes qu'elle pourra réinvestir dans l'organisation des projets qu'elle organise ou soutient.

La discussion a été déclarée ouverte.

Aucun orateur n'a souhaité prendre la parole.

Après avoir entendu la lecture du rapport budgétaire et financier, l'Assemblée Générale, à l'unanimité, a donné quitus à la trésorière pour sa gestion de l'exercice 2017/2018.

DISCUSSION GENERALE

Résumé des interventions et discussions

Sur proposition du Président de séance, et à l'unanimité, l'Assemblée générale a accepté d'entendre et de débattre sur certains points relatifs aux nouveaux Statuts proposés tout en se réservant le droit d'apporter des propositions et remarques antérieurement à la phase de vote prévue à l'ordre du jour. La discussion générale de l'Assemblée a porté principalement sur les objectifs de restructuration du fonctionnement de l'Association.

La Présidence de l'Association, soutenue en ce sens par M. Stefanaggi et Mme Palop, a défendu son projet consistant à fusionner les trois Pôles Administrateurs existants pour permettre l'accomplissement de différents objectifs, synthétisés ci-après :

- Meilleure visibilité et cohérence entre les missions attribuées ;
- Fluidification des rapports et projets des Pôles avec mise en place d'une centralisation hiérarchique autour de l'Administrateur(trice) unique désigné(e) sous l'autorité des organes compétents dans l'objectif de résorber les difficultés rencontrées, notamment les empiètements de missions ou les concurrences individuelles inutiles ;
- Nécessité de fiabilité dans l'accomplissement des missions et dans la communication interne avec les organes compétents de référence par une nomination du Conseil exécutif ;
- Volonté de conserver un rôle de surveillance de l'Assemblée Générale par l'établissement cadre statutaire autorisant un vote de confiance.

L'Assemblée a favorablement accueilli ce projet tout en assujettissant sa mise en œuvre effective aux résultats du vote à venir sur les nouveaux Statuts. L'Assemblée a également, par consensus, salué les projets jusqu'ici réalisés et réaffirmé sa confiance dans les propositions du Conseil exécutif de pérenniser les activités en cours.

M. Stefanaggi, complété en ce sens par M. Elvis Figuière et Mme Laure Palop et soutenu par Mme Nathalie Thomé et Mme Emie Lelièvre-Selliez, a rappelé les graves dysfonctionnements liés à la gestion des droits à l'image des participants aux activités de l'Association, notamment la publicité de la galerie de photos prises et publiées par le précédent Pôle Web/Image sur la plateforme *Flickr*. Il a demandé à ce que les règles de consentement à l'image comme, d'une manière générale, les règles relatives aux données personnelles des membres (*RGPD*) soient strictement appliquées dans le futur. L'Assemblée a unanimement approuvé cette demande.

L'Assemblée a par ailleurs unanimement approuvé l'idée de la mise en place d'une véritable politique de partenariats ainsi que d'une rationalisation de la politique budgétaire, en approuvant les propositions défendues consistant à :

- Multiplier les activités de réseautage et les projets de visibilité de l'Association ;
- Enjoindre les membres à un investissement plus approfondi dans les activités de l'Association, notamment par une politique d'incitation à la proposition de projets conformes aux buts de l'Association ;
- Mettre en place toute politique susceptible de démultiplier les partenaires financiers ou autres de l'Association et de pérenniser des recettes plus importantes pour la réalisation des projets de l'Association ;
- Approuver fermement et pérenniser les différents dispositifs de contrôle des activités des responsables de l'Association mis en place par le Conseil exécutif pour pallier aux éventuels dysfonctionnements rencontrés lors de la session 2017/2018.

M. Figuière, soutenu et complété en ce sens par Mme Thomé, a également proposé de réfléchir à la mise en place de moyens permettant un meilleur accompagnement des étudiants en cours ou en fin d'études et plus particulièrement la réalisation de fiches thématiques et fiches d'aides à la préparation de concours administratifs ; la mise en place d'un réseautage plus actif entre anciens étudiants et étudiants en cours de parcours universitaire ; l'éventualité de la mise en place d'un forum d'échange et d'entraide numérique. L'Assemblée a unanimement approuvé ces propositions tout en reconnaissant que leur mise en place, à l'instar des différents projets de l'Association, s'effectuerait sous le contrôle et l'impulsion du Conseil exécutif eu égard à la capacité de l'Association à gérer simultanément différents projets d'activités.

Sur ce point, M. Stefanaggi, soutenu en ce sens par Mme Thomé, a rappelé que si les activités de l'Association relatives, par exemple, aux *Rencontres Sui Generis* devaient se perpétuer au long terme, il était nécessaire que le Conseil exécutif comme le Conseil scientifique puissent avoir des marges de manœuvre leur permettant d'évaluer périodiquement la pertinence des projets et, éventuellement, de les développer ou non relativement aux capacités fonctionnelles de l'Association. L'Assemblée a unanimement approuvé cette précision.

Mme Laure Palop, soutenue en ce sens par M. Stefanaggi, a souligné les différentes contraintes liées à la mise en application de cette politique, notamment celle relative au nouveau Pôle Communication & Partenariats et a rappelé que cette mise en œuvre se fera dans les délais les plus raisonnables eu égard à l'importance de la tâche échue au (à la) futur(e) Administrateur(ice) nommé(e). L'Assemblée a unanimement approuvé cette précision.

Mme Thomé, au nom du Conseil exécutif, du Conseil scientifique ainsi que des différents responsables et chefs de projet, a réaffirmé l'esprit animant la fondation de l'Association en rappelant l'importance donnée à la mise en valeur des étudiants, le soutien au partage de la connaissance et du savoir et en rappelant fermement que la mise en œuvre des buts

de l'Association par les responsables de l'Association ne saurait être parasitée par des comportements privilégiant des intérêts particuliers, personnels ou d'ambition d'aucune sorte. L'Assemblée a unanimement approuvé cette position.

Le Conseil exécutif a fait savoir qu'en vertu des prérogatives qui lui sont conférées par l'article 7-3 des Statuts actuels il avait nommé provisoirement, le 2 juin 2017, Mme Laure Palop à la gestion des différents Pôles Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires. Le mandat des Administrateurs de Pôle ayant expiré le 11 septembre 2018, le Conseil a renouvelé le même jour le mandat provisoire de Mme Palop jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale. L'Assemblée a pris acte de cette décision.

VALIDATION, MODIFICATION ET ADOPTION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION

Le Président de séance a déclaré ouverte la session de discussion et de vote des Statuts de l'Association.

L'Assemblée a unanimement reconnu avoir fait lecture des Statuts et avoir reçu suffisamment d'explications relatives à cette modification. Aucun orateur n'a souhaité effectuer une demande d'éclaircissement, de modification ou d'amendement des Statuts.

Les Statuts proposés ont été mis aux voix.

Résultats du vote :

Pour : 10 (Unanimité) – Contre : 0 – Abstention : 0

Par décision de l'Assemblée Générale, les Statuts ainsi adoptés seront publiés sur le site web de l'Association en remplacement des précédents ainsi que le présent compte-rendu.

Par décision de l'Assemblée Générale, les Statuts ainsi adoptés ainsi que le présent compte-rendu seront transmis par mail aux adhérents et membres de l'Association.

ELECTIONS ET RENOUVELLEMENT DES INSTANCES DIRIGEANTES

Le Président de séance a déclaré ouverte la session des élections de l'équipe dirigeante. Le Président de séance a fait savoir qu'aucun membre n'avait souhaité proposer de liste ou de candidature en dehors de la liste présentée par le Conseil exécutif. Il a par ailleurs souligné qu'en vertu des articles 9-4, 9-2 et 26 des nouveaux Statuts, seuls les membres du Conseil exécutif faisaient désormais l'objet d'une élection par l'Assemblée. Il a également rappelé :

- Qu'à l'issue de l'adoption des Statuts, le mandat provisoire de Mme Laure Palop en tant qu'Administratrice des Pôles était désormais expiré mais également que le mandat relatif à la charge d'Administrateur(ice) Pôle Communication & Partenariats n'était pas susceptible d'un vote électif de l'Assemblée Générale ;
- Que le mandat des membres du Conseil scientifique était régi par ledit Conseil en vertu de l'article 16 des nouveaux Statuts – identique à l'article 17 des anciens Statuts – et n'était donc pas susceptible d'un vote de l'Assemblée Générale ;
- Que le Conseil exécutif élu à l'issue du présent scrutin aurait pour responsabilité de déclarer, dans les trois mois suivant la présente Assemblée, au greffe départemental des associations les modifications des Statuts ainsi que les résultats de la présente délibération électorale dans le respect des conditions fixées par la loi.

Nombre de postes à pourvoir : 7

Candidats aux élections et résultats du vote :

Conseil exécutif

PRESIDENCE

- Nathalie Thomé (Présidente – représentante universitaire)
Pour : 10 (Unanimité) – Contre : 0 – Abstention : 0
Mme Nathalie Thomé a été réélue Présidente de *Sui Generis* jusqu'au 13 octobre 2021.
- Pierre Ortet (Vice-Président – représentant professionnel)
Pour : 10 (Unanimité) – Contre : 0 – Abstention : 0
M. Pierre Ortet a été réélu Vice-Président de *Sui Generis* jusqu'au 13 octobre 2021.
- Pierre Gabriel Stefanaggi (Vice-Président – représentant étudiant)
Pour : 10 (Unanimité) – Contre : 0 – Abstention : 0

M. Pierre Gabriel Stefanaggi a été élu Vice-Président de *Sui Generis* jusqu'au 13 octobre 2021.

SECRETARIAT

- Alexandre Espeluque (Secrétaire Général)
Pour : 10 (Unanimité) – Contre : 0 – Abstention : 0
M. Alexandre Espeluque a été élu Secrétaire Général de *Sui Generis* jusqu'au 13 octobre 2021.
- Amandine Sala (Vice-Secrétaire Général)
Pour : 10 (Unanimité) – Contre : 0 – Abstention : 0
Mme Amandine Sala a été élue Vice-Secrétaire Général de *Sui Generis* jusqu'au 13 octobre 2021.
- Yohan Bastart (Vice-Secrétaire Général)
Pour : 10 (Unanimité) – Contre : 0 – Abstention : 0
M. Yohan Bastart a été réélu Vice-Secrétaire Général de *Sui Generis* jusqu'au 13 octobre 2021.

TRESORERIE

- Sarah Périé-Frey (Trésorière)
Pour : 10 (Unanimité) – Contre : 0 – Abstention : 0
Mme Sarah Périé-Frey a été élue Trésorière de *Sui Generis* jusqu'au 13 octobre 2021.

Note additive

A l'issue du scrutin, le Conseil exécutif a fait savoir qu'en vertu des articles 9-4 et 26 des Statuts, il avait nommé ce jour Mme Laure Palop Administratrice du Pôle Communication & Partenariats.

Au nom de l'Assemblée Générale de l'Association Sui Generis,

Les membres présents et votants⁵ :

Mme Nathalie Thomé (Présidente)
M. Pierre Gabriel Stefanaggi (Vice-Président)

M. Alexandre Espeluque (Secrétaire Général)
M. Yohan Bastart (Vice-Secrétaire Général)

Mme Sarah Périé-Frey (Trésorière)

Mme Maëli Astruc (Membre du Conseil scientifique)

M. Laure Palop (Administratrice du Pôle Communication & Partenariats)

M. Elvis Figuières (Membre)
Mme Adeline Froment (Membre)
Mme Amie Lelièvre-Selliez (Membre)

Fait le 13 octobre 2018 à Narbonne.

⁵ Les noms et qualités des membres votants ainsi listés constituent des signatures numériques officielles approuvées par lesdits membres. Cette approbation a fait l'objet d'un document papier signé le 13 octobre 2018 et conservé par le Secrétariat Général.

FIN DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M. Pierre Gabriel Stefanaggi (Président de séance) déclare la séance levée à 12h05.

Fait à Narbonne

Le 13 octobre 2018

*Signatures numériques*⁶

Le Président de séance :

M. Pierre Gabriel Stefanaggi

La Secrétaire de séance :

Mme Laure Palop

⁶ Ces signatures numériques officielles ont été approuvées par lesdits membres. Cette approbation a fait l'objet d'un document papier signé le 13 octobre 2018 et conservé par le Secrétariat Général.

Retrouvez-nous sur www.suigeneris-asso.com

